

Ouagadougou, le 03 SEPT 2022

N° 22-00476 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Journalistes, session 2022.

Ce sont :

#### JOURNALISTES

#### ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	KORAHIRE VORO	239219K	B11144180	09/10/85
2°	YOGO/IDO ALIMA	229191H	B5275765	14/05/84
3°	SOMA LAMBERT	229203N	B9905545	06/05/84
3°	COULIBALY SAN SERGE	239229W	B14053300	27/10/80
5°	OUEDRAOGO RIMPAYEIEDA ALASSANE	117401H	B8965556	21/04/77
5°	DIENDA KARIM	220302U	B4857856	24/08/81
5°	TIDIANI WALIYOU	211847K	B11377472	31/12/83
5°	OUEDRAOGO CHANTAL	307712V	B17000245	09/12/87
9°	SAWADOGO LASSENA	202700j	B13135970	15/01/77
9°	SAWADOGO S. FABRICE	354647M	B11968040	20/05/91

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

  


**Hamidou SAWADOGO**

Chevalier de l'Ordre National